

LOT n° 502

T4 Dx	R+5 / R+6	Bâtiment 1
-------	-----------	------------

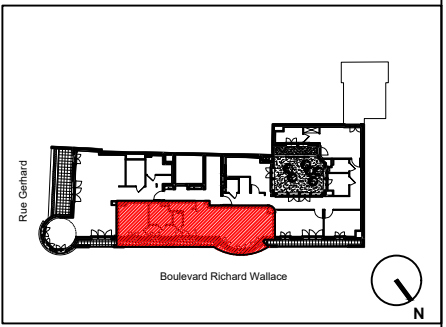
Séjour / cuisine	37.70	m²
Chambre 1	11.15	m²
Chambre 2	16.70	m²
Chambre 3	11.20	m²
Salle de bain 1	4.95	m²
Salle de bain 2	4.85	m²
WC	1.35	m²
Espace de stockage	2.30	m²
Palier	1.25	m²

(surface hors loi carrez à
-1.80m : 2.75m²)
(surface édicule technique
à +1.01m : 3.65m²)

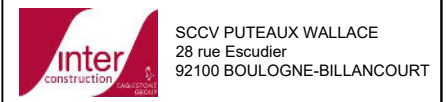
SURFACE HABITABLE	91.45	m²
--------------------------	--------------	-----------

Terrasse	6.80	m²
----------	------	----

TOTAL PRIVATIF	98.25	m²
-----------------------	--------------	-----------



MAITRISE D'OUVRAGE



SCCV PUTEAUX WALLACE
28 rue Escudier
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Echelle

Page 1/3

NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1)

NOTA 2 : Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.

SYMBOLE	DESIGNATION	R	Réfrigérateur	All. v	Allège vitrée	TA	Tableau électrique	VB	Volet battant	PV	Pare-vue
	Espace de manoeuvre 1.50m	CUI	Cuisson	F	Fenêtre	PL Ch	Placard Chaudière	VC	Volet coulissant	RP	Robinet de puisage
	Aire de manoeuvre	LV	Lave-vaisselle	PF	Porte-fenêtre	PL	Placard	VR	Volet roulant		
	Soffites et Faux plafonds hauteur minimum : 2m20	LL	Lave-linge	GC	Garde-corps	EP	Eau pluviale	VR EI	Volet roulant Elec		



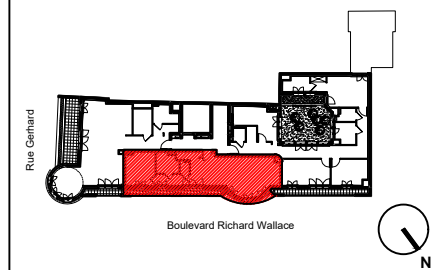
LOT n° 502

T4 Dx	R+5	Bâtiment 1
-------	-----	------------

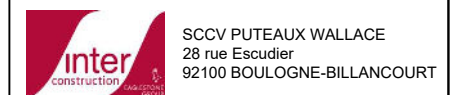
Séjour / cuisine	37.70	m ²
Chambre 1	11.15	m ²
Chambre 2	16.70	m ²
Chambre 3	11.20	m ²
Salle de bain 1	4.95	m ²
Salle de bain 2	4.85	m ²
WC	1.35	m ²
Espace de stockage	2.30	m ²
Palier	1.25	m ²

(surface hors loi carrez à -1.80m : 2.75m²)
(surface édicule technique à +1,01m : 3.65m²)

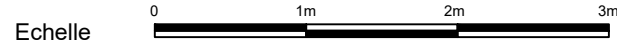
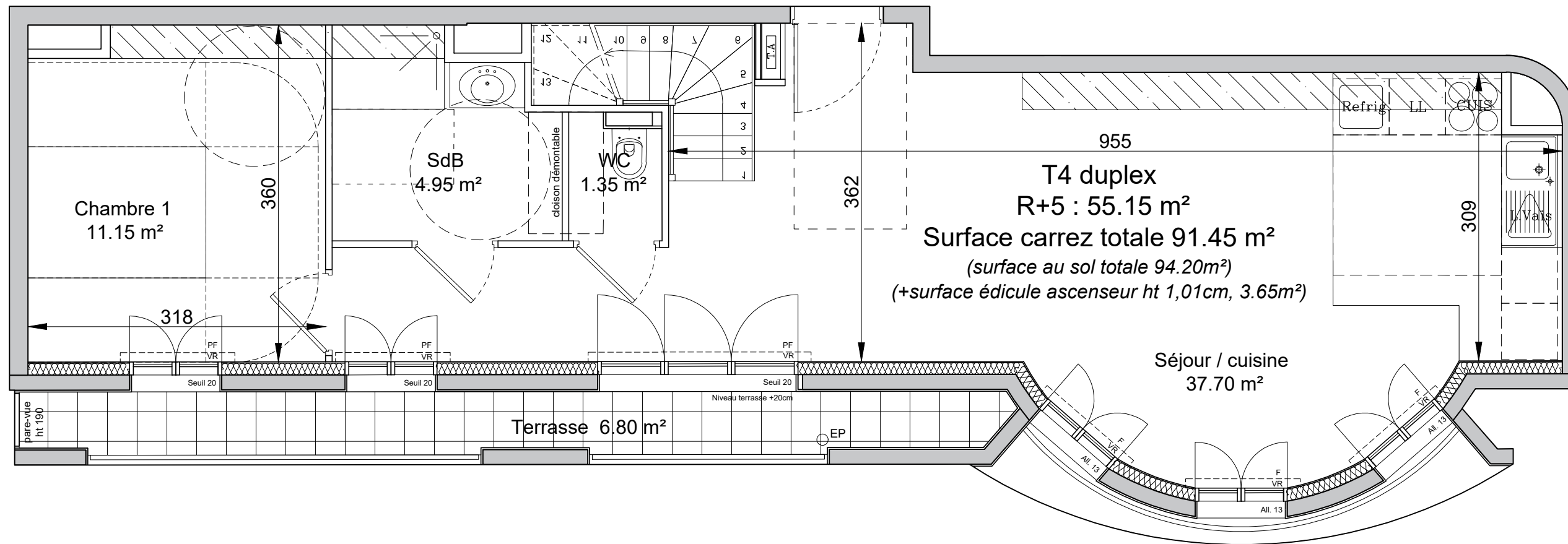
SURFACE HABITABLE	91.45	m²
Terrasse	6.80	m ²
TOTAL PRIVATIF	98.25	m²



MAITRISE D'OUVRAGE

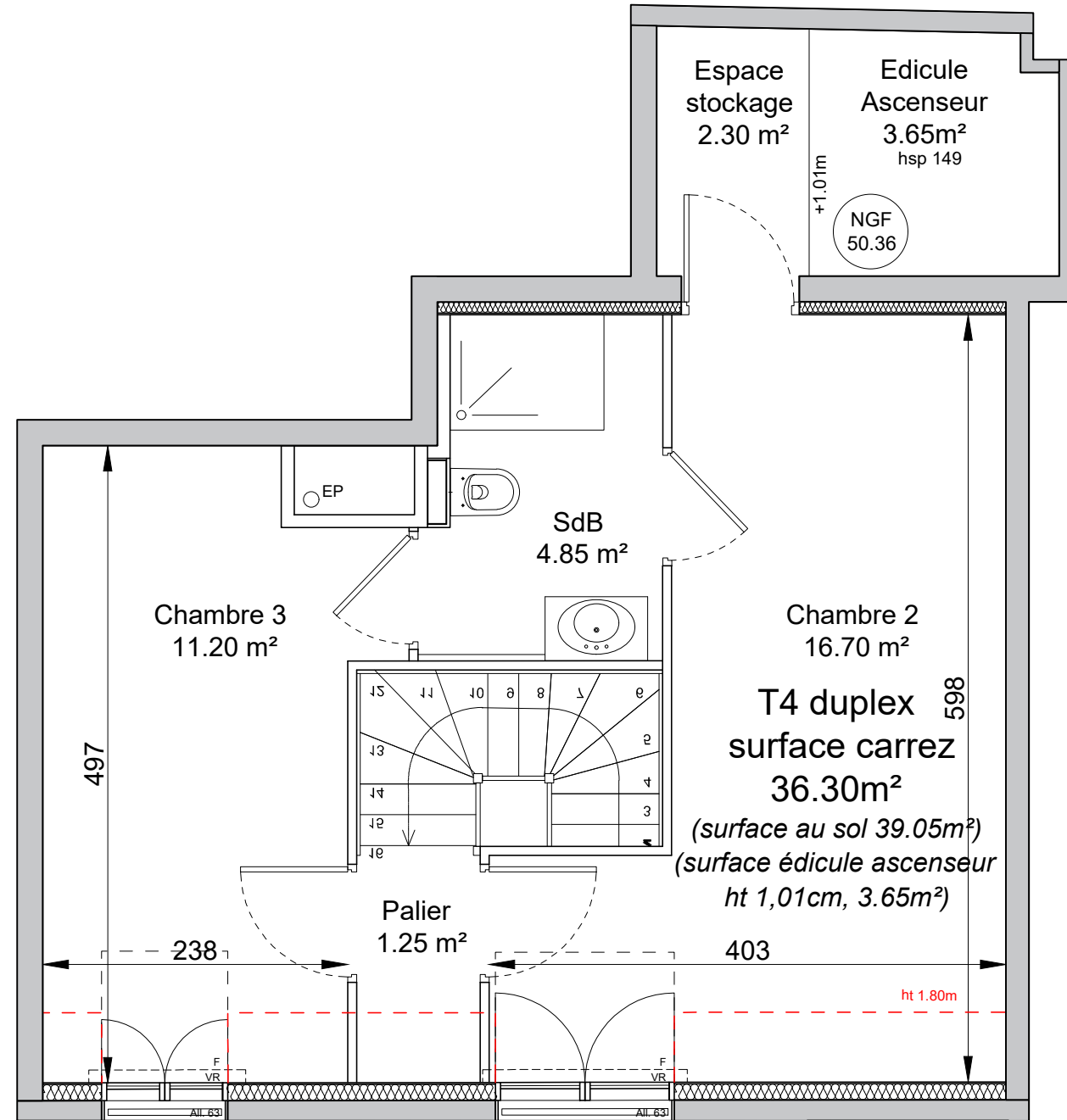
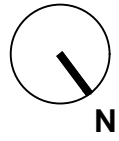


15/11/2022 indice 3



NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1)
NOTA 2 : Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.

SYMBOLE	DESIGNATION	R	Réfrigérateur	All. v	Allège vitrée	TA	Tableau électrique	VB	Volet battant	PV	Pare-vue
	Espace de manoeuvre 1.50m	CUI	Cuisson	F	Fenêtre	PL Ch	Placard Chaudière	VC	Volet coulissant	RP	Robinet de puisage
	Aire de manoeuvre	LV	Lave-vaisselle	PF	Porte-fenêtre	PL	Placard	VR	Volet roulant		
	Soffites et Faux plafonds hauteur minimum : 2m20	LL	Lave-linge	GC	Garde-corps	EP	Eau pluviale	VR EI	Volet roulant Elec		



Echelle 0 1m 2m 3m

NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1)
 NOTA 2 : Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.

SYMBOLE	DESIGNATION	R	All. v	TA	VB	PV
○	Espace de manoeuvre 1.50m	R Réfrigérateur	All. v Allège vitrée	TA Tableau électrique	VB Volet battant	PV Pare-vue
□	Aire de manoeuvre	CUI Cuisson	F Fenêtre	PL Ch Placard Chaudière	VC Volet coulissant	RP Robinet de puisage
▨	Soffites et Faux plafonds hauteur minimum : 2m20	LV Lave-vaisselle	PF Porte-fenêtre	PL Placard	VR Volet roulant	
		LL Lave-linge	GC Garde-corps	EP Eau pluviale	VR EI Volet roulant Elec	

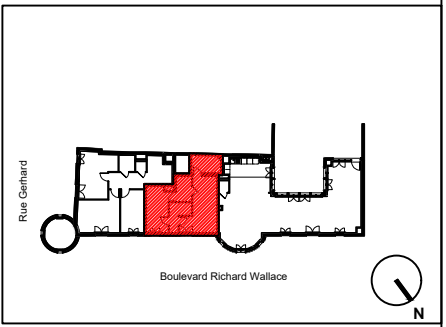


LOT n° 502
T4 Dx R+6 Bâtiment 1

Séjour / cuisine	37.70	m²
Chambre 1	11.15	m²
Chambre 2	16.70	m²
Chambre 3	11.20	m²
Salle de bain 1	4.95	m²
Salle de bain 2	4.85	m²
WC	1.35	m²
Espace de stockage	2.30	m²
Palier	1.25	m²

(surface hors loi carrez à -1.80m : 2.75m²)
 (surface édicule technique à +1,01m : 3.65m²)

SURFACE HABITABLE	91.45	m²
Terrasse	6.80	m²
TOTAL PRIVATIF	98.25	m²



MAITRISE D'OUVRAGE



SCCV PUTEAUX WALLACE
 28 rue Escudier
 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT